

BILAN CARBONNE

Sucre +



Nous avons récemment achevé le calcul de notre bilan carbone pour l'année 2023, une étape essentielle pour élaborer par la suite un plan de réduction des émissions de CO₂. Cette démarche nous permet de mieux comprendre notre impact environnemental et d'identifier les domaines où nous pouvons le réduire de manière significative.

Il est important de noter que certains éléments n'ont pas été inclus dans notre calcul des émissions liées au Scope 3, en particulier les émissions provenant de fournisseurs situés en dehors de l'Europe. Cette exclusion est due à la complexité de suivre et de quantifier ces émissions de manière précise. Toutefois, nous sommes conscients de leur importance et envisageons des moyens pour les intégrer dans nos calculs futurs.

De plus, pour certains postes comme la biomasse, nous avons utilisé des estimations pour obtenir une approximation de nos émissions. Bien que ces chiffres ne soient pas exacts, ils nous fournissent une indication utile de notre impact dans ces domaines et nous aident à orienter nos efforts de réduction.

En résumé, bien que notre bilan carbone actuel ne couvre pas tous les aspects de nos émissions, il constitue un point de départ solide pour réduire notre empreinte carbone.

Scope 1

Calcul du Bilan Carbone de la Consommation de Gaz

Collecte des Données

Pour la première étape, nous avons collecté les données d'émissions de carbone directement à partir de nos factures de gaz. Cependant, ce résultat n'était pas disponible

sur toutes les factures, car certaines entreprises dans le secteur du gaz ne le spécifient pas, nous obligeant ainsi à effectuer parfois le calcul nous-mêmes.

Lorsque ces données n'étaient pas explicitement mentionnées, comme dans le cas du propane, nous avons utilisé l'outil de l'ADEME en collaboration avec Avenir Climatique. Cet outil a nécessité la saisie des quantités de propane consommées pour obtenir les émissions correspondantes.

Calcul

Pour le calcul, nous avons additionné les résultats trouvés sur les factures avec ceux obtenus grâce à l'outil. Cette démarche nous a permis d'intégrer toutes nos sources d'émissions de gaz à effet de serre dans notre calcul.

Résultat

Finalement, après avoir additionné ces chiffres, nous avons constaté que nos émissions projetées de CO₂ pour l'année 2023 s'élèvent à **61,956 tonnes**. Ce résultat représente une étape importante dans notre compréhension de l'impact environnemental de notre activité et nous sert de base pour l'élaboration de stratégies de réduction des émissions à l'avenir.



Scope 2

Calcul du Bilan Carbone de la Consommation de l'électricité

Collecte des Données

Les données utilisées pour ce calcul proviennent des factures d'électricité de l'année 2023. Ces factures indiquent directement les émissions de CO₂ liées à la consommation électrique, calculées selon les facteurs d'émission publiés par l'ADEME.

Analyse des Factures d'Électricité : Chaque facture mensuelle de l'année 2023 a été examinée pour extraire les données relatives à la consommation d'électricité et aux émissions de CO₂ correspondantes.

Calcul

Addition des Résultats Mensuels : Les émissions de CO₂ de chaque mois ont été additionnées pour obtenir le total annuel.

Résultats

L'analyse des factures d'électricité de l'année 2023 révèle que la consommation

électrique de l'entreprise a généré un total de **34.48 tonnes** équivalent CO2.

La quantité significative de CO2 liée à la consommation d'électricité met en évidence la nécessité d'adopter des stratégies pour réduire l'empreinte carbone. Notre entreprise a pris des mesures proactives en ce sens, notamment en investissant dans la production d'énergie solaire. L'installation de panneaux solaires sur nos bâtiments a été une étape importante dans notre démarche vers la durabilité.

Cette initiative a porté ses fruits : au cours de l'année, nous avons réussi à produire **16 853 kWh** d'électricité grâce à l'énergie solaire.

Scope 3

Calcul des émissions liées au transport en amont et en aval

Il est important de noter que cette analyse se limite aux opérations de nos transporteurs au sein de l'Europe et exclut les émissions aux transitaires maritimes, et à d'autres parties de notre chaîne d'approvisionnement hors d'Europe.

Collecte des données

1° Camion : 45.378 km parcourus, consommation moyenne de 32,96 l/100km, émissions de CO2 de 42,33 tonnes.

2° Camion SD : 27.971 km parcourus, consommation moyenne de 39,01 l/100km, émissions de CO2 de 17,69 tonnes.

Camion type porteur : 54.335 km parcourus, consommation moyenne de 22,35 l/100km, émissions de CO2 de 59,98 tonnes.

Calcul

Pour calculer la somme totale des émissions de CO2, nous allons additionner les émissions fournies pour chaque camion :

Total des émissions de CO2: 42,33 tonnes (1° Camion) + 17,69 tonnes (2° Camion) + 59,98 tonnes (Porteur)

Résultats

La somme totale des émissions de CO2 générées par les trois véhicules sur l'année est de **120 tonnes** de CO2.

Cette synthèse montre l'impact environnemental cumulatif de l'utilisation de ces camions sur l'année, en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Identifier et réduire ces émissions est essentiel pour minimiser l'empreinte carbone associée aux activités de transport.

Calcul de la consommation Domicile-travail

Cette section du rapport présente le calcul du bilan carbone généré par les trajets domicile-travail des salariés. L'objectif est d'évaluer l'impact environnemental des déplacements quotidiens.

Collecte des Données:

Type de Véhicule : Modèles de voiture utilisés par les salariés.

Kilométrage : Distance parcourue entre le domicile et le lieu de travail.

Facteur d'Émission : Taux d'émission de CO₂ spécifique à chaque modèle de voiture, obtenu via le site de l'ADEME.

Jours dans l'Année : Nombre total de jours travaillés, en soustrayant les congés, les jours fériés, les RTT, les jours de télétravail, et les week-ends.

Calcul

Détermination du Facteur d'Émission : Pour chaque modèle de voiture, le facteur d'émission spécifique a été déterminé à partir des données fournies par l'ADEME.

Multiplication du facteur d'émission par le nombre de kilomètres parcourus pour le trajet domicile-travail.

Doublement du résultat pour tenir compte des trajets aller-retour.

Multiplication par le nombre de jours de travail effectifs dans l'année.

Somme des Émissions pour tous les salariés : addition des émissions de chaque salarié pour obtenir le total.

Résultats

Le calcul détaillé a montré que le total des émissions de CO₂ pour l'ensemble des salariés s'élève à **63,11 tonnes** équivalent CO₂ pour l'année considérée.

Calcul de la consommation liée aux déplacements professionnels

Collecte des Données:

Pour calculer les émissions de CO₂ liées à nos déplacements professionnels en 2023, j'ai rassemblé tous nos achats de carburant pour les véhicules de l'entreprise. Avec le volume total de carburant acheté et un facteur d'émission adéquat (soit celui de l'ADEME, soit une estimation générale de CO₂ par litre d'essence brûlé), La donnée selon laquelle un litre d'essence brûlé émet environ 2,3 kg de CO₂ provient d'une source consultée sur le site Econologie.com. Cette information est basée sur une analyse chimique de la combustion de l'essence, en considérant l'essence comme étant principalement constituée d'octane. Le calcul prend en compte la masse molaire de l'octane et la quantité de CO₂ produite lors de sa combustion.

Calcul

Multiplication du volume par le facteur d'émission pour obtenir notre total d'émissions de CO₂. Ce calcul nous a fourni une vue d'ensemble précise de l'impact environnemental de nos déplacements professionnels durant l'année.

Résultats

Le résultat est donc de **8,47 tonnes** de CO₂ émis

Pour expliquer le calcul de l'empreinte carbone des déchets en suivant une approche structurée en trois étapes (collecte des données, calcul, résultat), voici comment on peut présenter les choses :

Collecte des données

Nous avons classé les déchets en trois catégories principales :

Déchets de carton (recyclés) : ces déchets pèsent 11.780 tonnes et sont intégralement recyclés. Le recyclage du carton permet d'éviter les émissions de carbone qui auraient été produites si ce carton avait été produit à partir de ressources vierges.

Déchets industriels banals (DIB) en plastique (non recyclés) : ces déchets pèsent 54.538 tonnes. Ils ne sont pas recyclés et engendrent donc des émissions de carbone dues à leur traitement en décharge ou par incinération.

Films plastiques (non recyclés) : ces déchets représentent une quantité négligeable de 0.014 tonne. Comme ils ne sont pas recyclés, leur traitement contribue également aux émissions de carbone.

Calcul

Pour chaque catégorie de déchets, nous appliquons des facteurs d'émission ou d'évitement spécifiques :

- **Déchets de carton (recyclés)** : en multipliant le poids des déchets par le facteur d'émission correspondant au carton recyclé, nous calculons l'évitement de carbone. Dans ce cas, l'évitement de carbone est de -4,469 tonnes, signifiant que cette quantité de CO₂ n'a pas été émise grâce au recyclage du carton.
- **Déchets industriels banals en plastique et films plastiques (non recyclés)** : en multipliant le poids des déchets par le facteur d'émission correspondant au traitement des plastiques non recyclés, nous calculons les émissions de carbone. La somme des émissions pour ces déchets est de 23.67 tonnes de CO₂.

Résultat

La gestion de ces déchets a donc un bilan carbone net, qui est la somme des émissions évitées grâce au recyclage et des émissions générées par le traitement des déchets non recyclés. Dans notre cas :

- **Carbone évité** : -4,469 tonnes (grâce au recyclage du carton).
- **Carbone émis** : 23.67 tonnes (dû au traitement des plastiques non recyclés).

Le calcul final de l'empreinte carbone prend en compte à la fois le carbone évité et le carbone émis, permettant de comprendre l'impact environnemental global de la gestion de ces déchets. Ce calcul est crucial pour identifier les améliorations possibles dans les processus de gestion des déchets, dans le but de réduire les émissions de carbone et d'améliorer les taux de recyclage.

Calcul de la séquestration Carbonne

Collecte des Données:

Superficie de Forêt Possédée

Séquestration Moyenne de CO₂ par Hectare en France : 3,4 tonnes de CO₂ par hectare et par an

Calcul

Pour déterminer la séquestration totale de CO₂ pour la superficie forestière de l'entreprise, nous utilisons la formule suivante :

En insérant les valeurs : Séquestration Totale de CO₂=3,4 tonnes/hectare/an×500 hectares

Résultats

Le calcul fournit une estimation de la séquestration totale de CO₂ de **1700 tonnes** par an pour une superficie de 500 hectares. Il est important de noter que ce chiffre est une approximation. En réalité, la séquestration de carbone dans les forêts est influencée par de nombreux facteurs complexes tels que le type de forêt, l'âge des arbres, le climat, et les interventions de gestion forestière.

Cette estimation nous donne une idée générale du potentiel de séquestration de carbone de l'entreprise mais ne doit pas être considérée comme un chiffre définitif. Pour obtenir une évaluation plus précise, il serait nécessaire d'intégrer d'autres paramètres spécifiques à la forêt en question et éventuellement de réaliser des études de terrain plus détaillées.



Dans notre bilan carbone de l'année 2023, qui totalise **311,686** tonnes de CO₂ équivalent, nous avons intégré les émissions des trois scopes, fournissant ainsi un aperçu de notre empreinte environnementale. Il est à noter que ce bilan ne capture pas tous les éléments susceptibles d'être calculés. Certaines émissions indirectes, par exemple, peuvent ne pas être entièrement représentées en raison de la complexité de leur quantification et de la disponibilité des données.

Cependant, même avec cette reconnaissance, notre analyse reste un outil précieux. Elle nous offre une vue d'ensemble utile sur nos émissions, mettant en lumière les domaines où des initiatives ont déjà été prises, comme notre investissement dans l'énergie solaire. Ce bilan constitue un point de départ important pour identifier les opportunités d'amélioration et pour réfléchir à la manière dont nous pouvons continuer à avancer vers une réduction de notre impact environnemental dans les années à venir.